

## 4 REQUÊTES DÉPOSÉES PAR GUYOT ENVIRONNEMENT

Suite à la décision du Bureau Syndical en date du 18 février 2020 de rejeter la proposition de négociation avec l'entreprise GUYOT, notamment en revalorisant l'écoulement du CSR, l'exploitant a intenté quatre recours, depuis le 26/02/2020, auprès du Tribunal Administratif de Rennes :

Date	Requête	Objet
26/02/2020	2000972	<b>Annulation de la décision du 17 décembre 2019</b> (courrier du Président) par laquelle le syndicat a refusé de revaloriser le prix versé au titre des combustibles solides de récupération en fonction des coûts réels dans le cadre du marché d'exploitation de l'unité de traitement d'ordures ménagères "Les Châtelets".
26/02/2020	2000965	<b>Annulation du titre exécutoire du 6 février 2019</b> émis par le syndicat concernant le complément de redevance demandé par KERVAL, sur les tonnages 2018 non apportés par Guyot dans le cadre de son engagement d'apports de tonnages GUYOT à hauteur de 20 000 t/an. Montant : <b>223 285.03 € TTC</b>
21/08/2020	2003597	<b>Annulation du titre exécutoire du 3 mars 2020</b> émis par le syndicat concernant le complément de redevance demandé par KERVAL, sur les tonnages 2019 non apportés par Guyot dans le cadre de son engagement d'apports de tonnages GUYOT à hauteur de 20 000 t/an <b>Montant : 268 119.32 € TTC</b>
14/05/2021	2102451	<b>Annulation du titre exécutoire du 12 mars 2021</b> émis par le syndicat concernant le complément de redevance demandé par KERVAL, sur les tonnages 2020 non apportés par Guyot dans le cadre de son engagement d'apports de tonnages GUYOT à hauteur de 20 000 t/an <b>Montant : 94 237.66 € TTC.</b>

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- **AUTORISE** le Président à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Rennes concernant les requêtes présentées ci-dessus.
- **MANDATE** Maître Gaël COLLET, avocat pour défendre les intérêts du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 02 DÉCEMBRE 2021

Le Président



Rémy MOULIN

# COMITÉ SYNDICAL N°4/2021

**LE 02 DÉCEMBRE 2021**

## Convocation du 28 octobre 2021

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt et un le deux décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	22	22
Membres suppléants	0	0
Procuration		
	22	22

**SECRETARE DE SEANCE : Mr Loïc RAOULT**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>				<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>
	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Présent ( e )</b>	<b>SUPLÉANCE OU PROCURATION</b>
<b>LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE</b>	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
<b>LAMBALLE TERRE ET MER</b>	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
<b>LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ</b>	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
<b>SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION</b>	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale		
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal		
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
<b>DINAN AGGLOMERATION</b>	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	